

Conseil de l'enseignement  
Postsecondaire du Manitoba

**Rapport annuel**  
**2002 – 2003**



BUREAU DU MINISTRE  
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Bureau 156  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) CANADA  
R3C 0V8

À son Honneur  
Peter M. Liba, C.M., O.M.  
Lieutenant-gouverneur  
Province du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre honneur, à titre d'information, le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

Copie originale signée par :

Diane McGifford, Ph.D.



## Council on Post-Secondary Education ❖ Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le 12 septembre 2003

Madame Diane McGifford  
Ministre  
Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle  
Palais législatif, salle 156  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur par la présente de vous présenter aux fins d'approbation le sixième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2003.

La sixième année de fonctionnement du Conseil a été marquée par de nombreuses activités axées sur les programmes, les politiques, les finances et la responsabilisation. Conformément aux dispositions de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, une révision quinquennale du Conseil a été entreprise à l'été 2002. Les conclusions tirées de cette révision ont permis de confirmer l'importance du Conseil ainsi que le rôle essentiel qu'il joue dans la promotion de l'éducation postsecondaire au Manitoba.

En 2002-2003, le Conseil a approuvé une enveloppe de 1 146 800 \$ pour de nouveaux programmes stratégiques, ainsi que la somme de 933 700 \$ pour soutenir des projets visant à restructurer certains aspects du système d'éducation postsecondaire. Dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges communautaires, le Conseil a approuvé un fonds de 4 500 400 \$ destinés aux programmes collégiaux nouvellement créés ou élargis.

Le secrétariat du Conseil poursuit sa participation à plusieurs activités en matière de politiques, notamment dans les domaines des soins infirmiers et de l'éducation à la santé, de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis, du programme ACCÈS, de l'expansion des techniques d'apprentissage et de la participation à des comités d'envergure communautaire, interministérielle, provinciale et nationale. Le Conseil a continué à assumer sa responsabilité du secteur de l'enseignement postsecondaire grâce à sa participation aux projets sur les indicateurs et l'établissement des coûts des programmes et à sa participation à l'Enquête nationale de 2002 auprès des diplômés. En outre, un compendium de statistiques sur CD-ROM pour les années universitaires se terminant en avril 2001 est distribué avec le rapport annuel.

Un bilan vérifié ainsi qu'un état financier vérifié des revenus et des dépenses du Conseil ont été joints au présent envoi.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

La présidente,

Copie originale signée par :

Muriel Smith

# Table des matières

---

<b>Chapitre I</b> .....	<b>9</b>
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire .....	9
1.1 Vue d'ensemble.....	9
1.2 Mandat .....	9
1.3 Planification stratégique .....	10
1.3.1 Lignes directrices .....	10
1.3.2 Buts du Conseil.....	11
1.4 Révision quinquennale du Conseil .....	11
<b>Chapitre II</b> .....	<b>12</b>
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire .....	12
2.1 Programmes .....	12
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques .....	12
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système.....	16
2.1.3 Projets financés durant les exercices précédents .....	18
2.1.4 Autres projets financés par le Conseil.....	20
2.1.5 Initiative d'expansion des collèges.....	20
2.2 Activités relatives aux lignes directrices .....	24
2.3 Finances .....	29
2.3.1 Budgets de fonctionnement .....	29
2.3.2 Importantes subventions en capital.....	29
2.3.3 Projets.....	30
2.3.4 Nouveaux projets d'immobilisations importantes .....	31
2.4 Responsabilisation .....	32
<b>Chapitre III</b> .....	<b>34</b>
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	34
Responsabilité des états financiers .....	35
Rapport du vérificateur .....	36
<b>Chapitre IV</b> .....	<b>45</b>
Subventions aux universités .....	45
Subventions aux collèges communautaires.....	47
Subventions du programme Accès .....	49
<b>Chapitre V</b> .....	<b>51</b>
Vue d'ensemble des inscriptions et des diplômés dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba.....	51
<b>Chapitre VI</b> .....	<b>52</b>
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	52
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire .....	53

# Chapitre I

## 1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

### 1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Son mandat est de faciliter la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, d'examiner et d'approuver les programmes offerts dans les universités et les collèges, de fournir des conseils et des lignes directrices en matière de politique au gouvernement, et de promouvoir la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

L'une des responsabilités du Conseil est d'allouer des fonds aux huit établissements postsecondaires publics de la province (Université du Manitoba, Université de Winnipeg, Université de Brandon, Red River College, Assiniboine Community College, Keewatin Community College, Collège de Saint-Boniface et École technique et professionnelle). Il lui incombe également d'accorder des subventions à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, notamment le Steinbach Bible College, le Providence College and Seminary, le William & Catherine Booth College et la Canadian Mennonite University. Il finance en outre le Winnipeg Technical College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement. Ses 11 membres, dont un président, sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ils sont secondés par un secrétariat de 11 fonctionnaires provinciaux qui entreprend toute une gamme de projets et d'activités dans le but de remplir le mandat énoncé dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* et de réaliser les objectifs établis par le Conseil. Le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil pour qu'ils élaborent des lignes directrices et qu'ils respectent leurs obligations en matière de responsabilité financière en consultation avec les universités et les collèges.

### 1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est de « [...] planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement ainsi que la coordination et l'intégration des services et des installations et qui favorise la responsabilité financière ».

## **1.3 Planification stratégique**

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a approuvé, en avril 2002, le Plan stratégique actuel. Ce plan comprend l'énoncé de mandat et les buts.

Le Conseil a intégré dans le Plan stratégique et le Plan d'activités les buts et les priorités qui figurent dans le Plan stratégique du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, la Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba et le Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

### **1.3.1 Lignes directrices**

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

Les décisions du Conseil seront :

- à propos;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche fondée sur les systèmes;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil :

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des crédits obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à collaborer étroitement avec le marché du travail afin de proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

### 1.3.2 Buts du Conseil

1. Gérer les activités et les affaires internes du Conseil conformément aux dispositions de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.
2. Faciliter la création d'un système personnalisé souple et intégré qui est axé sur l'apprenant.
3. Établir un lien entre les activités d'établissements financées et les priorités provinciales.
4. Améliorer l'accès et accroître la participation à l'éducation postsecondaire des Manitobains d'ascendance autochtone.
5. Faciliter une utilisation accrue des technologies dans l'apprentissage.
6. Favoriser une plus grande responsabilisation dans le système d'éducation postsecondaire.

### 1.4 Révision quinquennale du Conseil

Conformément aux exigences de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, une révision quinquennale du Conseil a été entreprise à l'été 2002. Les résultats de la révision et les recommandations qui en découlent ont été présentés dans le *Rapport final de la révision (le Rapport Mallea)*, publié vers la fin de 2002. Les résultats de la révision réaffirment la valeur du Conseil de l'enseignement postsecondaire et le rôle vital qu'il joue dans la promotion et l'encouragement de l'éducation postsecondaire au Manitoba. Les recommandations font état de plusieurs secteurs d'intervention privilégiés visant à orienter l'activité du Conseil dans l'avenir.

À la suite de la révision, une *Réponse conjointe du gouvernement et du Conseil à la révision* a été publiée au début de 2003. On y décrit des mesures détaillées relatives aux activités futures du Conseil. Les deux documents mentionnés ci-dessus sont disponibles sur le site Web du Conseil à [www.copse.mb.ca](http://www.copse.mb.ca).

# Chapitre II

## 2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La sixième année d'existence du Conseil fut marquée par un grand nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui orientent le travail du Conseil et du personnel du secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. lignes directrices;
3. finances;
4. responsabilisation.

## 2.1 Programmes

### 2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'Enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements postsecondaires pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux et économiques ou à la situation du marché du travail, et compléter les programmes existants.

Puisque les fonds de l'Enveloppe sont limités, les établissements sont invités à classer par ordre de priorité les programmes proposés. Le Conseil examine ensuite chaque demande par rapport à l'ensemble des demandes reçues, le but étant une utilisation optimale des ressources en fonction de l'objet mentionné ci-dessus.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a approuvé un total de 1 146 800 \$ pour les nouveaux programmes suivants :

#### Université de Brandon

- ***Baccalauréat en sciences avec spécialisation en sciences de l'environnement - (60 000 \$)***

Ce programme complète le Programme d'études appliquées en mesures d'urgence en cas de catastrophe approuvé par le Conseil en 2000-2001. Il reflète la nature interdisciplinaire des sciences de l'environnement dans le cadre desquelles on présente aux étudiants le large éventail d'approches de l'environnement, y compris l'analyse scientifique des phénomènes environnementaux, les perspectives interculturelles en matière de valeurs et d'éthique, et la gestion et la planification des ressources.



Au cours des quatre années de ce programme de 120 heures-crédits, les étudiants suivent un programme de base de 60 heures-crédits conçu pour leur transmettre les compétences nécessaires à leurs études ultérieures. Au début de la deuxième année, ils choisissent l'un des trois domaines de spécialisation (gestion des ressources, sciences physiques ou biodiversité) et ce, bien qu'ils touchent au contenu de chacun des deux autres domaines. Le Conseil a approuvé le financement d'un poste de professeur de faculté additionnel pour ce programme.

### **Université du Manitoba**

- ***Diplôme des services à l'enfant et à la famille autochtones (cours à temps plein) - (1 403 100 \$ sur six ans; 228 300 \$ en 2002-2003)***

En 2001-2002, et en réponse au besoin de personnel pour assurer les services à l'enfant et à la famille autochtones, le Conseil a approuvé des fonds pour la formation de dix équipes de 30 travailleurs chacune dans le programme de diplôme des services à l'enfant et à la famille autochtones. Cette année, des fonds ont été approuvés en vue d'élargir la prestation du programme, qui comptera cinq cours additionnels à temps plein offerts sur une période de six ans. Quatre cours seront offerts à l'extérieur de Winnipeg, ce qui donnera plus de souplesse pour terminer le programme.

Ce programme de trois ans comprend 60 heures-crédits de cours nouveaux et existants de trois facultés et incorpore les connaissances et les méthodes d'enseignement propres à l'histoire, aux cultures et aux langues des peuples autochtones du Manitoba. De plus, il ouvre la voie vers des études postsecondaires additionnelles aux étudiants qui décident de poursuivre vers une école d'études supérieures, et peut servir en totalité à l'obtention du baccalauréat en service social.

- ***Programme de baccalauréat en thérapie respiratoire - (143 800 \$ sur trois ans; 46 500 \$ en 2002-2003) (328 700 \$ transférés de l'Office régional de la santé de Winnipeg à l'Université du Manitoba)***

Le Conseil a approuvé le transfert de ce programme de l'École de thérapie respiratoire du Centre des sciences de la santé à l'École de réadaptation médicale de l'Université du Manitoba, où il est devenu un programme de baccalauréat de quatre ans. Vu les changements qui surviennent dans le domaine des soins de santé, le rôle des inhalothérapeutes s'est diversifié et s'est élargi pour passer de la pratique clinique en milieu hospitalier aux réseaux de santé communautaire et de soins à domicile. Compte tenu du nombre relativement peu élevé de programmes de thérapie respiratoire de premier cycle offerts au Canada, et de l'absence de tels programmes au Manitoba, on s'attend à une demande accrue d'inhalothérapeutes détenteurs de baccalauréat.

- ***Programme de maîtrise interdisciplinaire en études des incapacités - (145 000 \$ sur deux ans; 67 000 \$ en 2002-2003)***

En 2002-2003, le Conseil a fourni à l'Université du Manitoba les fonds nécessaires pour mettre en place le programme de maîtrise interdisciplinaire en études des incapacités. Il s'agit d'un projet conjoint entre l'Université et le Centre canadien d'études sur les

déficiences qui offre aux étudiants la possibilité de faire des recherches et des études avancées dans le domaine des études des incapacités.

Le programme est conçu de manière à faciliter la participation pleine et égalitaire des personnes handicapées à la société, et permettra de tendre une main secourable à l'ensemble des personnes handicapées grâce à la recherche et aux études. En outre, grâce à ce programme, l'Université du Manitoba améliorera l'accès à ses installations et à ses programmes, et deviendra un modèle pour d'autres universités en ce qui a trait au soutien à long terme aux personnes handicapées.

- ***Programme de partenariat – Faculté d'architecture - (120 000 \$ sur trois ans; 40 000 \$ en 2002-2003)***

Ce programme permet d'établir un lien entre la Faculté d'architecture et les professions dans le domaine du design, d'une part, et le secteur privé, d'autre part et différents groupes communautaires. Depuis sa création en 1995, ce programme a joué un rôle important dans l'éducation des étudiants, dans la recherche et le développement, dans l'approche communautaire ainsi que dans les relations publiques et le marketing.

En 2000-2001, des fonds versés par le Conseil ont permis la poursuite du programme de partenariat, qui a lui-même donné lieu à de nombreuses réalisations notables dont l'obtention de la médaille d'or pour les meilleurs partenariats entre le monde de l'éducation et le secteur privé, médaille remise par le Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation. En 2002-2003, le Conseil a approuvé l'octroi de fonds pour la poursuite du programme, ce qui lui permettra de jouer un rôle de premier plan en reliant le programme de recherche émergent de la Faculté à la communauté et au secteur privé au sens large.

### **Université de Winnipeg**

- ***Programme Accès pour les étudiants autochtones - (102 000 \$)***

En 2002-2003, le Conseil a approuvé des fonds pour la mise en place du programme Accès pour les étudiants autochtones, qui inclut la création d'un système intégré, homogène et axé sur les étudiants autochtones servant de système de liaison avec la collectivité autochtone, de consultation durant les admissions, de programme de transition, de conseils d'ordre personnel et universitaire, et de stratégies en matière de recrutement et de persévérance scolaire. Les programmes connexes incluent notamment la création d'un Centre pour étudiants autochtones et l'élargissement du Programme des aînés en résidence.

- ***Initiatives d'accessibilité - (86 000 \$)***

Le Conseil a approuvé une somme unique de 86 000 \$ visant à appuyer les initiatives en matière d'accessibilité de l'Université de Winnipeg.

## **Assiniboine Community College**

- ***Réaffectation des fonds du Programme de certificat – Préposé aux soins des porcs - (106 631 \$) aux programmes suivants :***
  - ***Programme de certificat – Gérant de la production de viande porc - (51 070 \$)***
  - ***Expansion du Programme d'éducation des jeunes enfants par l'éducation à distance - (55 561 \$)***

En 1997, le Conseil a approuvé un financement de 106 631 \$ permettant au Assiniboine Community College d'offrir deux cours du Programme de certificat – Préposé aux soins des porcs. Depuis, la production de viande de porc a toutefois évolué vers un programme d'apprenti technicien qui donne de bons résultats, et le Programme de certificat – Préposé aux soins des porcs n'est plus requis. Par conséquent, le collège a reçu l'approbation du Conseil pour réaffecter les fonds du programme de formation des travailleurs préposés aux soins des porcs aux programmes suivants :

- ***Programme de certificat – Gérant de la production de viande porc - (51 070 \$)***

Pour répondre aux besoins de niveau administratif du secteur de la production de viande de porc, le Conseil a approuvé la réaffectation de 51 070 \$ vers un nouveau programme de formation de niveau administratif à l'intention des gérants d'unités porcines actuels et de ceux qui aspirent à le devenir.

- ***Expansion du Programme d'éducation des jeunes enfants par l'éducation à distance - (55 561 \$)***

De plus, le Conseil a approuvé la réaffectation de 55 561 \$ en vue de procéder à l'expansion de l'enseignement à distance du Programme d'éducation des jeunes enfants, qui passera de 15 à 24 étudiants équivalents à temps complet.

## **Red River College**

- ***Programme de technicien de laboratoire médical - (18 500 \$)***

Le Conseil a approuvé la somme unique de 18 500 \$ qui servira à couvrir les frais de supervision clinique liés au Programme de technicien de laboratoire médical.

Le Conseil a approuvé le programme suivant qui n'exigeait aucun financement.

## **Université du Manitoba**

- ***Maîtrise en ergothérapie***

Le Conseil a approuvé le programme de maîtrise en ergothérapie, qui remplacera le programme de baccalauréat en réadaptation médicale (ergothérapie) à compter de

septembre 2003. Pour être admis à ce programme, les étudiants doivent compléter un baccalauréat général en arts ou en sciences ainsi que les cours préalables.

Le besoin de ce nouveau grade de maîtrise pour professionnels de premier échelon est fondé sur les tendances évolutives observées en ergothérapie et dans la pratique, sur la révision des exigences d'accréditation et sur des considérations pratiques exigeant un nouveau modèle d'intégration de programme qui vise à diminuer la somme d'expérience requise sur le terrain.

Dans le cadre de l'enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a octroyé des fonds supplémentaires permanents en 2002-2003 pour les programmes existants qui suivent, approuvés au cours des exercices précédents.

### **Université de Brandon**

- ***Soins infirmiers psychiatriques – Expansion du programme - (20 000 \$ en 2002-2003)***

### **Université du Manitoba**

- ***Baccalauréat en réadaptation médicale (ergothérapie et physiothérapie) - (1 705 900 \$ sur quatre ans; 483 000 \$ en 2002-2003)***
- ***Diplôme des services à la famille et à l'enfant autochtones (cours à temps partiel) - (201 000 \$ sur cinq ans; 15 200 \$ en 2002-2003)***

### **Université de Winnipeg**

- ***Baccalauréat en éducation – 5<sup>e</sup> année - (225 000 \$ sur deux ans; 120 300 \$ en 2002-2003)***

## **2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système**

L'Enveloppe a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets pour incorporer la technologie dans la prestation de programmes; des services relatifs à des activités pour augmenter le taux de participation des Autochtones au collège communautaire ou à l'université; des initiatives pour favoriser l'évaluation des acquis ou faciliter le transfert des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire. Le Conseil finance les projets de réorganisation du système pendant un maximum de trois ans.

Il a alloué un total de 933 700 \$ pour soutenir les projets de réorganisation ci-dessous dans les collèges et les universités du Manitoba en 2002-2003.

## Université de Brandon

- **Accès sans fil aux services bibliothécaires - (36 000 \$)**

L'Université de Brandon a reçu une somme unique de 36 000 \$ pour l'achat d'équipement et l'installation de points d'accès sans fil qui permettront de mettre en place la Wireless Electronic Library Line (WELL), ce qui constitue une première au Manitoba. WELL donnera accès au réseau de bibliothèques de l'université grâce à un système de communication sans fil. Le projet permettra aux usagers de la bibliothèque d'avoir accès au réseau à partir de n'importe quel lieu dans la bibliothèque, et de se connecter rapidement et facilement aux réseaux de recherche et aux journaux électroniques publiés dans Internet.

## Collège de Saint-Boniface

- **Banque de ressources Internet - (130 000 \$ sur trois ans; 35 000 \$ en 2002-2003)**

Afin de mieux répondre aux besoins du personnel enseignant et des étudiants, le Collège recevra des fonds pour créer un site Web qui inclura du matériel didactique, des documents administratifs ainsi que des documents d'appui et servant à l'enseignement des langues secondes.

- **Publication électronique de la collection À Vous - (138 000 \$ sur trois ans; 32 000 \$ en 2002-2003)**

Le Collège a reçu des fonds pour la publication électronique de la toute nouvelle collection *À Vous* et ce, dans le but de mieux répondre aux besoins du personnel enseignant et des étudiants. Au cours du projet, des séquences interactives seront créées pour être ultérieurement produites sur six DVD, avec la possibilité d'une publication dans Internet.

## Université de Winnipeg

- **Plan stratégique - (302 700 \$)**

Dans le cadre du processus de planification stratégique, l'Université de Winnipeg a reçu une somme unique de 302 700 \$ pour la mise en œuvre de plusieurs projets fonctionnels incluant notamment la facilitation globale du processus de planification, une étude de l'inscription et de la persévérance scolaire, le projet d'attribution des locaux en fonction des horaires, et la base de données sur le transfert de crédits.

- **Réorganisation et prestation des programmes pour les besoins spéciaux - (180 000 \$ sur trois ans; 60 000 \$ en 2002-2003)**

À la suite d'un examen effectué par le Nathan Micay Special Needs Learning Resource Centre, l'Université de Winnipeg a reçu des fonds pour accroître l'accessibilité à l'éducation postsecondaire des élèves ayant des besoins spéciaux. Les secteurs

d'intervention privilégiés incluent notamment la réduction des obstacles, l'amélioration des communications internes et externes, l'élargissement des partenariats, la rationalisation de la charge de travail, l'amélioration du perfectionnement professionnel du personnel, l'adaptation et la création de nouvelles technologies de l'apprentissage.

### **Red River College**

- ***Renouvellement - conception et réalisation de matériel pédagogique - (49 600 \$ en 2002-2003; somme unique)***

Dans le cadre de la troisième phase d'un projet à plusieurs phases, le Red River College a reçu des fonds pour l'élaboration de modèles et de normes devant guider la création de produits en ligne. L'établissement de modèles et de normes répondra aux exigences techniques et administratives relatives aux produits en ligne comme l'analyse et la durabilité de tout cours ou produit en ligne, la présentation de documentation se rapportant à des cours en ligne, la conception pédagogique, et la formation et le soutien de la faculté à l'élaboration et à la prestation d'un programme d'études en ligne.

### **Assiniboine Community College**

- ***Prestation du cours d'anatomie et de physiologie 2 en ligne - (30 000 \$)***

Le Conseil a approuvé une somme unique pour la prestation du cours d'anatomie et de physiologie 2 en ligne, sur CD-ROM et par liens Internet. Les étudiants pourront ainsi suivre à la fois des cours d'anatomie et de physiologie 1 et 2 en ligne, ce qui permettra un transfert de crédits maximal dans d'autres établissements postsecondaires. Le projet aidera aussi le collège à accroître l'accès des collectivités rurales aux cours en ligne.

## **2.1.3 Projets financés durant les exercices précédents**

Au moyen de fonds destinés à la réorganisation du système, le Conseil a financé les projets énumérés ci-dessous en 2002-2003.

### **Collège de Saint-Boniface**

- ***« La science au bout des doigts » - (97 000 \$ au total; 34 500 \$ en 2002-2003)***
- ***Une porte d'entrée virtuelle sur le marché des multimédias - (94 000 \$ au total; 32 000 \$ en 2002-2003)***
- ***Anglais langue seconde - (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2002-2003)***

### Université du Manitoba

- *Restructuration – services de bibliothèque des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba : accès amélioré, catalogue Virtual Union – sous-projet 2 - (259 600 \$ au total; 54 800 \$ en 2002-2003)*
- *Coordonnateur du programme des sciences paramédicales - (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2002-2003)*

### Université de Winnipeg

- *Prendre le prochain pas : Année de transition - (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2002-2003)*

### Red River College

- *Formation de spécialistes en reconnaissance des acquis - (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2002-2003)*

### Keewatin Community College

- *Écotourisme en ligne - (90 000 \$ au total; 30 000 \$ en 2002-2003)*

## 2.1.4 Autres projets financés par le Conseil

Les autres projets approuvés ou financés par le Conseil en 2002-2003 incluent notamment :

### Université de Brandon

- ***Campus Manitoba - (81 000 \$ en 2002-2003; 25 000 \$ pour commencer en 2003-2004; Réaffectation de 30 000 \$)***

Dans le cadre du plan de mise en œuvre du réaménagement technologique de l'infrastructure de prestation actuelle de Campus Manitoba (CMB), le Conseil a approuvé une somme unique de 81 000 \$. Il a de plus approuvé 25 000 \$ qui, dès 2003-2004, serviront à la mise en place d'un cycle régulier de remplacement de l'équipement visant à assurer la capacité en matière de prestation dans l'avenir. Le Conseil a aussi approuvé la réaffectation de 30 000 \$ pour assurer un soutien administratif à temps plein au bureau central de Brandon de CMB.

### Winnipeg Technical College

- ***Évaluation et reconnaissance des acquis - (15 000 \$)***

Le Conseil a approuvé une contribution unique de 15 000 \$ en partenariat avec les Services de l'emploi et de la formation professionnelle pour financer un poste de soutien à temps partiel en évaluation et reconnaissance des acquis au Winnipeg Technical College.

## 2.1.5 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise la croissance des quatre collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les collèges en question et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Il a ainsi élaboré des plans d'expansion avec le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Keewatin Community College et l'École technique et professionnelle. Ces plans pluriannuels expriment la vision de chaque établissement par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, aux fins d'approbation, tous les projets reçus, car c'est à ce dernier qu'il incombe de financer toute activité d'expansion.

Le Conseil a approuvé 3 545 600 \$ en 2002-2003 pour des programmes nouveaux et élargis. Il a reporté 954 800 \$ pour des projets approuvés durant l'exercice précédent, ce qui porte à 4 500 400 \$ l'investissement total de l'Initiative.

Les programmes de l'Initiative approuvés par le Conseil en 2002-2003 comprennent notamment :



## **Assiniboine Community College**

- ***Certificat – Notions élémentaires en services sociaux - (114 000 \$)***

Ce programme de 22 semaines est offert au Assiniboine Community College depuis février 2003. Les étudiants y reçoivent une formation touchant différents aspects des services sociaux tels la santé, la croissance et le développement, les styles d'apprentissage et la diversité socio-économique. Une fois le programme terminé, les étudiants sont qualifiés pour occuper un poste de débutant dans le secteur des services sociaux.

- ***Diplôme – Gestion des terres et des eaux - (252 800 \$)***

Ce programme de deux ans sera offert au Assiniboine Community College à compter de septembre 2003. Les diplômés posséderont les compétences nécessaires pour surveiller et évaluer efficacement la qualité et la santé des ressources rurales en sols et en eau. Un volet important du programme porte essentiellement sur la durabilité et la gestion des ressources naturelles.

- ***Diplôme – Technologie de télécommunication (spécialisation en technologie sans fil) - (308 300 \$ avec financement débutant en 2003-2004)***

Ce programme de deux ans sera offert au Assiniboine Community College à compter de septembre 2003. La première année porte sur les principes fondamentaux des télécommunications. Au cours de la deuxième année, les étudiants se concentrent sur la technologie sans fil. Les diplômés seront en mesure d'entreprendre une carrière d'ingénieur technologue dans l'industrie des télécommunications.

- ***Diplôme – Programme intégré et étendu d'administration de bureau et des affaires (Dauphin) - (62 200 \$)***

Ce programme de trois ans est offert au campus Parkland du Assiniboine Community College à Dauphin. Les étudiants admis à ce programme intégré ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. Le programme comporte une année supplémentaire, en début de programme, qui vise à assurer la réussite des étudiants. Le programme mène à l'obtention d'un diplôme en administration de bureau et des affaires et à l'obtention d'un certificat d'études secondaires.

- ***Diplôme en administration des affaires – Spécialisation en gestion logistique - (programme approuvé avec un financement de 96 800 \$ en 2003/2004)***

Cette spécialisation est une nouvelle option offerte aux étudiants de deuxième année inscrits au programme d'administration des affaires du Assiniboine Community College. Offerte dès septembre 2003, cette spécialisation est la septième offerte aux étudiants du programme d'administration des affaires.

## Keewatin Community College

- ***Nouveau centre régional pour la Première nation de Chemawawin (Easterville) - (175 000 \$)***  
En matière d'éducation, les centres régionaux adoptent une stratégie communautaire adaptée à la population éparse du Nord.
- ***Élargissement des centres régionaux des Premières nations - (225 000 \$)***  
Élargissement de la prestation régionale et de la formation communautaire dans les centres existants de Pimicikamak (Cross Lake), de Nisichawayasihk (Nelson House) et de Tataskweyak (Split Lake).
- ***Services d'encadrement pédagogique (Thompson) - (60 000 \$)***  
Ce centre offre un service d'évaluation initiale essentiel et un soutien pédagogique continu à tous les étudiants du Keewatin Community College.
- ***Certificat de technicien civil - (143 700 \$)***  
Ce programme de dix mois permet aux étudiants d'acquérir les compétences du niveau de débutant dans le domaine des technologies civiles. Il s'inscrit dans le cadre du programme de diplôme de technologies civiles et dessin assisté par ordinateur auquel participent le Red River College, le Assiniboine Community College et le Keewatin Community College. Après avoir complété la première année commune du programme de certificat, les étudiants ont le choix de poursuivre des études menant à l'obtention d'un diplôme dans différentes spécialisations des technologies civiles au Red River College.
- ***Diplôme d'agent de développement économique - (financement unique de 115 000 \$)***  
Le Conseil a approuvé des fonds de développement uniques pour appuyer la création d'un programme en développement économique des collectivités réunissant trois collèges.

## Red River College

- ***Expansion de la Direction de l'éducation à distance - Phase III - (200 000 \$)***  
Durant les quatre prochaines années, l'Initiative investira des sommes importantes pour améliorer la capacité du collège en matière d'éducation à distance. Ce dernier pourra ainsi développer l'expertise interne nécessaire pour mettre automatiquement ses cours en ligne.
- ***Diplôme en technologie des systèmes d'information (bases de données) - (222 800 \$)***  
Le programme de technologie des systèmes d'information (IST) du Red River College comporte actuellement trois domaines de spécialisation pour les étudiants de deuxième année : programmation, réseautique et commerce électronique. En mars 2003, une quatrième spécialisation en gestion de bases de données s'est ajoutée à la

liste. Les diplômés de cette dernière spécialisation posséderont les compétences nécessaires pour intégrer les technologies et les systèmes d'information et de communication traditionnels, existants et nouveaux.

- ***Programme prolongé – Diplôme d'analyste en informatique et programmeur - Technologie des systèmes d'information (IST) - (119 600 \$)***

Afin d'accroître la réussite des étudiants, le Red River College offre un septième semestre pour ses programmes de diplôme d'analyste en informatique et de programmeur, et en technologie des systèmes d'information. Au cours des trois premiers mois de l'un ou l'autre de ces programmes, les étudiants suivent des cours d'introduction dans les principaux domaines de concentration, p. ex., la programmation, l'apprentissage en ligne, les mathématiques, etc. Le programme prolongé de IST commence en décembre 2002, et le programme prolongé d'analyste en informatique et de programmeur commence en septembre 2003.

- ***Diplôme – Modèle de milieu de travail en éducation des jeunes enfants (groupes deux et trois) - (300 400 \$)***

Dès septembre 2003, le Red River College accueillera le troisième groupe d'étudiants inscrits au programme d'éducation des jeunes enfants (modèle de milieu de travail). Comme pour les deux précédentes, les diplômés du troisième groupe obtiendront un certificat de niveau II. Un aspect unique de ce programme consiste à permettre aux personnes qui ont déjà un emploi en éducation des jeunes enfants de compléter leur certificat de niveau II sans avoir à quitter leur emploi. Les étudiants inscrits au programme Modèle de milieu de travail partagent leur temps entre le campus et leur emploi. Le deuxième groupe a débuté en janvier 2003.

## **2.2 Activités relatives aux lignes directrices**

Au cours de l'année, le secrétariat du Conseil a participé à plusieurs activités relatives aux lignes directrices de l'enseignement postsecondaire. Ces activités tombent dans les catégories générales associées aux comités du gouvernement, à la santé, à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis, aux programmes du Nord, destinés aux Autochtones et Accès, à la technologie, de même que dans celles d'ordre communautaire, inter et intraministériel, interprovincial et national.

### **1. Directive concernant les frais de scolarité**

Le secrétariat a collaboré avec le gouvernement afin de geler les frais de scolarité des universités et des collèges publics pour l'année 2002-2003. Cette directive prolonge pour une année supplémentaire les avantages du plan de réduction de 10 % des frais de scolarité de 2000-2001.

Pour élaborer cette directive, le personnel du Conseil a effectué de la recherche sur la question des frais abordables en matière d'éducation postsecondaire au Manitoba.

### **2. Comité directeur de Red River College (campus de la rue Princess)**

Le Conseil a fait partie de ce comité qui gère la construction du campus du collège sur la rue Princess.

### **3. Comité du ministre sur la reconnaissance des qualifications**

Le secrétariat a participé à ce comité dans le cadre du processus de consultation auprès des intervenants et de la rédaction du rapport final. Le comité a formulé des recommandations au ministre du Travail sur la reconnaissance des qualifications des détenteurs de diplômes étrangers au Manitoba.

### **4. Forum sur l'accessibilité**

Le secrétariat a organisé un Forum sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire en collaboration avec la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle en novembre 2002, forum qui a réuni plus de 90 représentants d'établissements postsecondaires, d'écoles secondaires, d'organisations communautaires et du gouvernement. Ce forum avait pour but d'examiner les initiatives en cours et d'explorer des idées et des stratégies qui permettront d'améliorer l'accessibilité dans l'avenir. L'événement comportait des exposés par des conférenciers invités, des débats d'experts réunissant des étudiants et des représentants d'établissements, et des séances de discussion en groupe. Les principaux points de discussion examinés en réponse aux questions posées aux petits groupes sont présentés dans le *Rapport définitif sur le forum sur l'accessibilité*, disponible sur le site Web du Conseil.

## **5. Groupe de liaison en éducation de la santé**

Le secrétariat a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

## **6. Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers**

Le secrétariat a représenté le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle à ce conseil provincial qui traite de l'enseignement des sciences infirmières et des questions d'offre et de demande.

## **7. Comité directeur de planification de la 5<sup>e</sup> Conférence nationale sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis en 2003 à Winnipeg**

Le secrétariat a représenté le Manitoba au comité pancanadien chargé de planifier la 5<sup>e</sup> Conférence nationale qui aura lieu en octobre 2003 à Winnipeg.

## **8. Comité directeur du projet de recherche en évaluation et reconnaissance des acquis (ÉRA) - « A Slice of the Iceberg », Phase II**

Le secrétariat a représenté le Manitoba pour cette recherche sur l'incidence à long terme de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis.

## **9. Réseau manitobain d'évaluation des acquis**

Le secrétariat a agi comme membre de ce réseau qui réunit des personnes intéressées à promouvoir l'évaluation des acquis dans la province.

## **10. Comité chargé de mettre en œuvre la nouvelle politique manitobaine d'évaluation et de reconnaissance des acquis**

Le secrétariat a contribué à l'élaboration de la politique provinciale d'évaluation et de reconnaissance des acquis et à la supervision du nouveau modèle de prestation de services, pour s'assurer qu'il réponde aux besoins des établissements postsecondaires, du public et des entreprises.

## **11. Groupe de travail des programmes Accès**

Le secrétariat a siégé à ce groupe chargé de gérer les programmes ACCÈS.

## **12. Groupe de travail chargé de la stratégie de développement du Nord**

Le Conseil a fait partie de ce groupe interministériel chargé de mettre en œuvre le volet éducation de la stratégie.

### **13. Comité de travail interministériel de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones**

Le secrétariat a siégé à ce comité chargé de concrétiser les recommandations de la Commission d'enquête par la création d'un institut ou d'un collège autochtone d'enseignement de la justice.

### **14. Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement**

Le secrétariat du Conseil oriente les activités du Comité. Il soutient son travail et participe à l'élaboration des lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

### **15. Système amélioré d'information sur les étudiants**

Le secrétariat a offert des services de coordination et de distribution d'informations entre Statistique Canada, les huit établissements postsecondaires, la Canadian Mennonite University et d'autres ministères provinciaux en rapport avec cette banque de données.

### **16. Groupe de travail sur le Portail jeunesse**

Le Conseil a fait partie des représentants du ministère parmi ce groupe interministériel chargé d'élaborer un portail où les jeunes du Manitoba pourront découvrir toute la gamme des programmes à leur intention.

### **17. Comité consultatif sur les sites Web**

Le secrétariat a participé à ce comité interministériel chargé d'assumer la direction et l'élaboration de politiques pour le développement de l'Intranet et d'Internet au sein du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse, et du ministère de l'Enseignement postsecondaire.

### **18. Groupe de travail en ligne, Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire et Groupe de travail sur le transfert des crédits du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) - (CMEC)**

Le secrétariat a représenté le Manitoba au sein de ces trois comités du CMEC.

### **19. Groupe de travail sur le programme de formation du développement économique des collectivités**

Le secrétariat a fait partie de ce groupe de travail communautaire chargé d'élaborer un programme de formation au développement communautaire et au développement économique des collectivités à l'intention des intervenants et des autres personnes intéressées à travailler dans ce domaine.

## **20. Comité du développement économique des collectivités du comité interministériel du Cabinet**

Le secrétariat a siégé à ce comité en tant que représentant de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle dans le but de promouvoir l'application des principes de développement économique des collectivités au sein des ministères gouvernementaux.

## **21. Programmes pilotes de la Fondation canadienne des bourses du millénaire**

Le secrétariat a collaboré avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba et avec le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse du Manitoba à l'élaboration de programmes pilotes axés sur la recherche portant sur la transition des élèves du secondaire au postsecondaire.

## **22. Réglementation en matière de développement durable**

Le secrétariat a travaillé avec les ministères manitobains de l'Éducation et de la Jeunesse, de la Santé, des Affaires intergouvernementales et de la Conservation à l'élaboration d'un projet de règlement en vertu duquel les agences autonomes, comme les collèges et les universités, intégreraient le développement durable à leurs activités. Le groupe de travail pluriministériel a consulté des établissements d'enseignement postsecondaires, des municipalités, des offices régionaux de la santé et des divisions scolaires au cours du processus d'élaboration. Le projet de règlement porte essentiellement sur les lignes directrices en matière de gestion financière et d'approvisionnement qui seront intégrées en définitive aux opérations internes des organismes autonomes.

## **23. Accords de formation interprovinciaux**

Le Conseil a administré des accords en ce qui concerne la médecine vétérinaire (avec les quatre provinces de l'Ouest et l'Université de la Saskatchewan), l'optométrie (avec l'Ontario et l'Université de Waterloo) et l'ergothérapie (avec la Saskatchewan et l'Université du Manitoba).

Le secrétariat a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

## **24. Membre du comité de révision des compétences de base des analystes des politiques**

Le secrétariat a siégé à ce comité chargé d'élaborer un ensemble de compétences et d'habiletés génériques à l'intention des analystes des politiques et de mieux comprendre leur rôle et leur fonction dans le processus des politiques publiques.

## **25. Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde**

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre du soutien.

## **26. Affiliations à des organisations nationales**

Le Conseil est membre de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) et de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).



## **2.3 Finances**

### **Processus d'établissement du budget des dépenses**

#### **2.3.1 Budgets de fonctionnement**

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles pour les universités et les collèges communautaires débute en juin. À ce moment-là, le Conseil invite les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les informations doivent être présentées selon un format qui permet une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil peut ainsi se faire une opinion bien informée quant aux besoins de chaque établissement pour formuler ses recommandations au gouvernement.

Les établissements doivent fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils fournissent également un rapport sur la situation des nouveaux programmes préalablement financés et sur les subventions reçues de l'Enveloppe destinée à la réorganisation du système.

Le Conseil reçoit les budgets proposés vers la fin septembre; il examine alors chacun d'eux et les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil rencontrent séparément les responsables de chaque établissement pour leur permettre de soumettre leur budget et de fournir de plus amples informations.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil fait une présentation à la ministre d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle et recommande les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Il s'appuie pour ce faire sur les informations obtenues des collèges et universités et sur son opinion des besoins. La ministre étudie ensuite la présentation, puis formule ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement sont communiqués après l'annonce du budget au printemps. Le Conseil met alors au point l'allocation définitive des fonds disponibles pour chacun des établissements, puis les en informe individuellement.

#### **2.3.2 Importantes subventions en capital**

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles des importantes subventions en capital pour les universités et les collèges communautaires débute en juin. À ce moment-là, le Conseil invite les établissements à examiner leurs besoins d'immobilisations importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen.

Dès leur réception, les demandes d'importantes subventions en capital sont transmises au ministère des Transports et des Services gouvernementaux. Le ministère étant propriétaire des bâtiments, il lui incombe de veiller au financement des immobilisations importantes. Il étudie les projets des collèges communautaires avec les demandes des

autres ministères. Les décisions sont enfin communiquées au Conseil et aux collègues lors de l'annonce du budget, au printemps.

Le Conseil a la responsabilité d'approuver les grands projets d'immobilisations et de distribuer les subventions en capital aux universités seulement. En 1998-1999, le Conseil a mis en place un nouveau processus pour classer les demandes reçues. Il fait appel à Transports et Services gouvernementaux Manitoba dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus critiques. En juillet, lorsque les demandes parviennent au Conseil, elles sont transmises au Ministère aux fins d'analyse. Ce dernier prépare ensuite un tableau des projets classés par ordre de priorité dont se servira le Conseil pour allouer les fonds disponibles aux grands projets d'immobilisations des universités.

### **2.3.3 Projets**

Ce processus s'est avéré très efficace pour désigner les projets exigeant une attention immédiate et pour obtenir des fonds supplémentaires du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2002-2003, mentionnons :

- **Programme de réparation des toitures**

Ce programme inclut la poursuite des travaux répartis sur plusieurs années visant à remplacer et à améliorer les toitures des universités du Manitoba, de Winnipeg et de Brandon. Bon nombre des toits ont dépassé leur durée d'utilisation, ce qui a occasionné de graves fuites d'eau. Les fuites ont eu de nombreux effets néfastes : elles ont endommagé l'intérieur des bâtiments, causé des dégâts à l'équipement et aux ordinateurs, provoqué des malaises chez les occupants dont les archives et les possessions ont été endommagées, voire détruites. Les toits fuyants manquent d'isolant ou leurs revêtements d'étanchéité sont effrités ou dans un état avancé de décomposition.

#### **Université du Manitoba**

- **Système de refroidissement de Fort Garry et de Bannatyne**

Renouvellement du financement pour remplacer le grand système de refroidissement central de l'Université en vertu du Protocole de Montréal qui a marqué la fin de la production des frigorigènes utilisés par l'Université.

#### **Université de Winnipeg**

- **Élimination des CFC**

Remplacement de dispositifs mécaniques pour se conformer aux lois prévoyant l'élimination de l'usage de destructeurs d'ozone.

## **Université de Brandon**

- **Tuyauterie sanitaire**

La détérioration due à l'usure normale et aux fuites soudaines des canalisations d'eau et d'égout résultant de la corrosion et de l'érosion a nécessité le remplacement de tuyaux.

## **Collège de Saint-Boniface**

- **Centre des étudiants**

Le versement final visant à financer un centre des étudiants sur le campus a été effectué. Les frais engagés pour le projet ont été partagés à parts égales entre Patrimoine Canada et le Conseil de l'enseignement postsecondaire, le Collège de Saint-Boniface assumant 10 % du financement.

### **2.3.4 Nouveaux projets d'immobilisations importantes**

En 2000-2001, le gouvernement a approuvé des fonds supplémentaires pour l'Université du Manitoba. Cette année, le Conseil a remis à l'Université un troisième versement de 4 millions de dollars pour sa campagne de mobilisation de fonds, ce qui porte à 16 millions le financement total accordé. Le gouvernement avait déjà engagé 40 millions de dollars en fonds supplémentaires à ajouter aux fonds existants de 10 millions, moyennant un financement de contrepartie de l'Université sur une période de cinq ans, pour des projets très prioritaires de modernisation, de remplacement ou de rénovation.

## **2.4 Responsabilisation**

Le Conseil veille à la reddition de comptes du système d'enseignement postsecondaire par les activités suivantes :

### **Projet de création d'indicateurs**

S'inscrivant dans le cadre de responsabilisation que l'on met actuellement en place dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, des indicateurs sont en cours d'élaboration avec l'accord des universités et des collèges publics. Ces indicateurs sont conçus pour fournir au Conseil de l'enseignement postsecondaire des renseignements généraux sur les progrès réalisés dans le système en ce qui concerne les cinq priorités établies pour l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle par la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle.

Le Conseil et les établissements postsecondaires travaillent à la création d'indicateurs des résultats des étudiants compatibles avec la première [priorité de l'enseignement postsecondaire et formation professionnelle](#) : « Améliorer le taux de réussite pour tous les programmes et dans tous les établissements d'enseignement ». Le premier ensemble d'indicateurs portera essentiellement sur la remise des diplômes et la déperdition d'effectifs dans le système d'enseignement postsecondaire.

### **Établissement des coûts des programmes**

S'inscrivant aussi dans le cadre du nouveau régime de responsabilisation prévu pour le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, une méthode commune d'établissement des coûts des programmes est actuellement élaborée en consultation avec les universités et les collèges publics de la province et avec la Direction de l'apprentissage du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès des universités et des collèges publics.

### **Sondage sur les diplômés du Manitoba**

Le Manitoba a pris part à l'Enquête nationale auprès des diplômés effectuée par Statistique Canada en 2002. Les personnes qui ont obtenu un diplôme dans les collèges et les universités en 2000 ont été interviewées durant l'été 2002. Statistique Canada devrait publier les résultats préliminaires fin 2003/début 2004.

### **Recueil de statistiques**

En collaboration avec les collèges et les universités, le secrétariat du Conseil a constitué un recueil de statistiques concernant les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba. Ce recueil contient des données sur l'inscription des étudiants, leurs diplômes, leurs programmes, leurs frais de scolarité, etc. Un CD-ROM contenant ce recueil est inclus dans le présent rapport.

## **Rapports annuels**

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil établit un rapport annuel qui fait état de ses activités et comprend des états financiers vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle dans les six mois suivant la fin de chaque exercice.

Les universités, les collèges, les collèges confessionnels privés, la Canadian Mennonite University et le Winnipeg Technical College sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques, des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds reçus du Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, ces établissements doivent produire un budget annuel définitif avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, les départs, le taux de diplomation et le taux d'emploi des diplômés.

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements postsecondaires du Manitoba.

## **Rapport sur les activités et les réalisations en matière de développement durable**

En 2002-2003, le personnel du Conseil a coprésidé un groupe de travail avec d'autres ministères gouvernementaux qui travaillaient avec les collèges et les universités à l'élaboration d'un projet de règlement contenant les directives générales en matière d'approvisionnement durable et de gestion financière. Lors d'une série de consultations, l'ébauche de libellé a été rédigée pour répondre aux exigences de l'article 15 de la *Loi sur le développement durable*. Lorsque le gouvernement aura approuvé le règlement, le personnel du Conseil continuera de travailler avec les collèges et les universités sur les questions relatives à la mise en œuvre.

Le personnel du Conseil a aussi participé au groupe de travail sur l'éducation, la formation professionnelle et les communications, trouvant des façons de s'assurer que les principes de développement durable sont connus et compris des membres des deux ministères de l'éducation, et intégrés aux pratiques quotidiennes.

## **Chapitre III**

### **États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire**

**États financiers  
de l'exercice terminé le 31 mars 2003  
Winnipeg (Manitoba) Canada**

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

### Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de communiquer l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Le Conseil est responsable de superviser la communication de l'information financière par la direction. Les états financiers sont examinés par le vérificateur général du Manitoba dont l'opinion est exprimée dans les présentes.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle comptable internes pour son processus de communication de l'information financière afin de s'assurer que cette information est fiable et exacte.

**Copie originale signée par :**

**Copie originale signée par :**

---

Margaret McDonald, CGA  
Chef de la direction financière

---

Louise Gordon  
Directrice administratrice par intérim

Le 4 juillet 2003  
Winnipeg (Manitoba)



**Bureau du  
vérificateur général**

330 Portage Avenue, 5<sup>ième</sup> étage  
Winnipeg (Manitoba) CANADA  
R3C 0C4

## **Rapport Des Vérificateurs**

À l'assemblée législative du Manitoba et  
Au Conseil de l'enseignement postsecondaire,

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2003, ainsi que les états des recettes et des dépenses et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

### **Copie originale signée par :**

Bureau du vérificateur général

Winnipeg (Manitoba)  
le 4 juillet 2003



CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

État de la situation financière  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

	2003 \$	2002 \$
A C T I F		
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	517 285	399 953
Débiteurs	11 846	19 879
	<u>529 131</u>	<u>419 832</u>
Engagements de fonds à long terme – Province du Manitoba (note 4)	1 046 339	942 644
Actifs immobilisés-nets (notes 3 et 9)	<u>53 502</u>	<u>65 889</u>
Total des actifs	<u><u>1 628 972</u></u>	<u><u>1 428 365</u></u>
P A S S I F		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	84 231	89 181
Subventions à payer	6 518	2 973
	<u>90 749</u>	<u>92 154</u>
Passif à long terme :		
Indemnités de cessation d'emploi	89 430	101 847
Quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique (note 5)	942 198	838 503
	<u>1 031 628</u>	<u>940 350</u>
Passif global	<u>1 122 377</u>	<u>1 032 504</u>
Actifs nets – Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire	<u>506 595</u>	<u>395 861</u>
	<u><u>1 628 972</u></u>	<u><u>1 428 365</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des recettes et dépenses  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003		2002	
	Fonctionnement \$	Initiative d'expansion des collèges \$	Total \$	Total \$
<b>Recettes :</b>				
Subventions de la Province du Manitoba :				
Ministère de l'Enseignement postsecondaire	358 201 995	15 193 178	373 395 173	359 466 220
Revenu en intérêts	13 535	-	13 535	21 605
<b>Total des recettes</b>	<b>358 215 530</b>	<b>15 193 178</b>	<b>373 408 708</b>	<b>359 487 825</b>
<b>Dépenses :</b>				
Subventions de fonctionnement	318 174 360	-	318 174 360	311 056 800
Programmes de soutien	1 805 660	-	1 805 660	2 083 153
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	-	14 975 400	14 975 400	10 348 000
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	2 080 464	-	2 080 464	1 606 600
Subventions, équipement et rénovations	6 245 600	-	6 245 600	6 045 600
Subventions, grands projets d'immobilisations	8 975 000	-	8 975 000	9 625 000
Subventions, programme Accès	5 496 900	-	5 496 900	5 290 500
Subventions, remise sur les frais de scolarité	11 529 783	-	11 529 783	11 028 314
Accords de formation interprovinciaux	2 748 171	-	2 748 171	1 228 965
Dépenses administratives et autres (annexe 1)	1 041 495	225 141	1 266 636	1 151 786
<b>Total des dépenses</b>	<b>358 097 433</b>	<b>15 200 541</b>	<b>373 297 974</b>	<b>359 464 718</b>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses</b>	<b>118 097</b>	<b>(7 363)</b>	<b>110 734</b>	<b>3 107</b>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des changements dans les actifs nets - Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003		2002	
	Investis dans les actifs immobilisés \$	Actifs nets (sans restriction) \$	Total \$	Total \$
Solde au début de l'exercice, tel qu'énoncé précédemment	\$ -	329 972	329 972	292 469
Retraitement de l'exercice antérieur (note 3)	65 889	-	65 889	80 285
Solde au début de l'exercice après retraitement	65 889	329 972	395 861	372 754
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(13 133)	123 867	110 734	23 107
Investissement en actifs immobilisés	746	(746)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	53 502	453 093	506 595	395 861

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Liste des dépenses administratives et autres  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003		2002	
	Fonctionnement \$	Initiative d'expansion des collèges \$	Total \$	Total \$
Forum sur l'accessibilité	2 969	\$ -	2 969	\$ -
Amortissement	10 740	2 393	13 133	14 396
Automobile et déplacements	31 375	5 567	36 942	38 684
Exploitation et location d'ordinateurs	54 000	10 905	64 905	68 981
Consultation-Winnipeg	-	2 250	2 250	1 276
Examen et dépenses du Conseil	30 281	-	30 281	-
Cours et cotisations d'affiliation	3 382	2 357	5 739	5 867
Mobilier et équipement	5 077	3 199	8 276	7 407
Réunions du Conseil	4 831	-	4 831	8 000
Subventions diverses	42 135	-	42 135	34 320
Location du bureau	36 045	11 400	47 445	46 826
Poste et téléphone	12 500	2 910	15 410	15 496
Imprimerie et papeterie	8 606	2 834	11 440	20 791
Honoraires professionnels	17 325	-	17 325	22 884
Rémunération des membres du Conseil	25 236	-	25 236	21 604
Réparations et entretien	152	-	152	510
Salaires et avantages sociaux	707 597	180 720	888 317	825 322
Abonnements et livres	3 091	-	3 091	3 765
Sommet du Nord	-	-	-	3 752
Dépenses accessoires	46 153	606	46 759	11 905
<b>Total des dépenses administratives et autres</b>	<b>1 041 495</b>	<b>225 141</b>	<b>1 266 636</b>	<b>1 151 786</b>

Notes afférentes aux états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La *Loi sur la Commission des subventions aux universités* a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

La *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Les fonds de l'Initiative d'expansion des collèges visent à augmenter les inscriptions aux programmes menant à un diplôme ou à un certificat collégial. Un état des recettes et dépenses pour le fonctionnement de l'Initiative a été établi séparément de l'état des recettes et dépenses du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

2. Principales conventions comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

B. Utilisation des subventions

Les différentes subventions (fonctionnement, équipement et rénovations, remise sur les frais de scolarité, programme Accès et initiatives stratégiques) sont considérées comme des dépenses engagées pendant l'année pour assurer le fonctionnement des universités et des collèges communautaires. Elles sont inscrites comme des paiements prévus pour répondre à leurs besoins en la matière. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes relatives à des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse les subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixés.

Notes afférentes aux états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

C. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont issus des divers postes de la Province du Manitoba.

D. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances et aux indemnités est fondé sur la meilleure estimation du Conseil.

E. Quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique du Manitoba*. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique, qui prévoit notamment une indexation au coût de la vie fondée sur un rapport actuariel.

F. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont inscrits comme des coûts. L'amortissement est calculé selon une modalité linéaire en fonction de la durée de vie estimative utile des actifs et conformément aux directives générales de la province du Manitoba ci-dessous :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	4 ans
Machinerie et équipement	10 ans
Matériel informatique	4 ans

G. Incertitude de mesure

La préparation d'états financiers exige de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation de dépenses imprévues à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et dépenses pour la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de telles estimations.

H. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont les liquidités, les comptes débiteurs, les comptes fournisseurs, les charges à payer et les subventions payables. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que l'utilisation de tels instruments n'expose pas le Conseil à des risques significatifs en matière d'intérêts, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable.

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Notes afférentes aux états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

### 3. Modification des conventions comptables

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a modifié ses conventions comptables de manière à refléter la capitalisation d'immobilisations corporelles. Cette modification, appliquée rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002, a eu pour effet de diminuer l'excédent des recettes sur les dépenses déclarées le 31 mars 2003 de 12 387 \$ (2002 – 14 396 \$) et d'augmenter le solde des actifs immobilisés et les actifs nets – solde du fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2003, de 53 502 \$ (2002 – 65 889 \$).

### 4. Créance à long terme – Province du Manitoba

Une portion des créances à long terme de la province du Manitoba concerne les indemnités de cessation d'emploi accumulées par les employés du Conseil au 31 mars 1998. Le solde d'ouverture du passif des indemnités de cessation d'emploi de 104 141 \$ du 1<sup>er</sup> avril 1998 a été entièrement neutralisé par une créance à long terme de la province. Il n'existe pas de modalités de remboursement pour cette créance, et le montant demeurera fixé à 104 141 \$.

La portion résiduelle de la créance à long terme de la province représente la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique au 31 mars 2003, soit 942 198 \$ (2002 – 838 503 \$). La province du Manitoba paiera la quote-part de l'employeur lorsqu'elle arrivera à échéance.

### 5. Disposition relative à la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

	<b>2003</b>	<b>2002</b>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	838 503	749 528
Prestations acquises	25 072	-
Prestations accumulées	56 652	64 701
Intérêt couru sur les prestations	64 108	58 102
Prestations versées	<u>(42 137)</u>	<u>(33 828)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>942 198</u>	<u>838 503</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives au Régime de retraite au 31 décembre 2001 a été faite par l'actuaire conseil Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses prévoyaient un taux de rendement de 7,25 % (1998 : 7%), un taux d'inflation de 2,75 % (1998 : 3 %), une augmentation du taux de rémunération de 4,5 % (1998 : 4,5 %) et une indexation à la retraite aux deux tiers du taux d'inflation. La méthode de répartition des cotisations selon l'âge d'entrée a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2003 selon une formule fournie par l'actuaire.

### 6. Dépendance économique

Le Conseil dépend de la Province du Manitoba, qui en assure le financement.

### 7. État de l'évolution de la situation financière

Le Conseil ne présente pas, dans ses états financiers, un tableau de l'évolution de la situation financière, car il est d'avis qu'un tel tableau n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile.

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

### 8. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire partage une propriété commune avec tous les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne de la Province du Manitoba. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

### 9. Actifs immobilisés, amortissement cumulé net

	2003		2002	
	Coût	Amort. cum.	Valeur compt. nette	Valeur compt. nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	63 388	30 878	32 510	38 848
Améliorations locatives	17 393	5 834	11 559	13 299
Logiciels	3 000	2 625	375	1 125
Machinerie et équipement	11 095	4 556	6 539	6 865
Matériel informatique	19 763	17 244	2 519	5 752
	<u>114 639</u>	<u>61 137</u>	<u>53 502</u>	<u>65 889</u>

### 10. Engagements

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a accepté de financer les projets ci-dessous :

	Montant approuvé	Montant dépensé	Engagements en cours
	\$	\$	\$
Immobilisations :			
Université du Manitoba			
Campagne de mobilisation de fonds	40 000 000	16 000 000	24 000 000
Système de refroidissement			
Campus Fort Garry	19 000 000	11 346 500	7 653 500
Campus Bannatyne	955 000	829 300	125 700
Total	<u>59 955 000</u>	<u>28 175 800</u>	<u>31 779 200</u>

Le Conseil s'est aussi engagé à financer les nouveaux programmes suivants :

	\$
Initiative d'expansion des collègues	5 058 300
Enveloppe destinée à la réorganisation du système	551 000
Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	<u>1 489 200</u>
Total	<u>7 098 500</u>

### 11. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassifiées de manière à les rendre conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.



# Chapitre IV

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
<b>Subventions aux universités</b>		
<b>1. Fonctionnement</b>		
Université du Manitoba	188 269 230	184 163 335
Université de Winnipeg	29 859 646	29 177 246
Université de Brandon	19 632 312	19 175 512
Collège de Saint-Boniface	6 104 500	6 017 000
Mennonite College Federation	2 663 600	2 640 000
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
Wm. & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
	<u>248 369 988</u>	<u>243 013 793</u>
 <b>Créances de premier rang</b>		
Université du Manitoba	324 830	549 065
Université de Winnipeg	40 054	40 054
Université de Brandon	216 588	216 588
	<u>581 472</u>	<u>805 707</u>
 <b>Programmes de soutien</b>		
Campus Manitoba	1 005 400	906 300
Handicapés visuels	82 121	86 853
University College of the North (consultation)	72 139	-
Université du Manitoba – Centre d'excellence en logistique et gestion de chaîne d'approvisionnement	-	100 000
Université du Manitoba – Science informatique	646 000	990 000
	<u>1 805 660</u>	<u>2 083 153</u>
 <b>Total des subventions de fonctionnement – universités</b>		
Université du Manitoba	188 594 060	184 712 400
Université de Winnipeg	29 899 700	29 217 300
Université de Brandon	19 848 900	19 392 100
Collège de Saint-Boniface	6 104 500	6 017 000
Mennonite College Federation	2 663 600	2 640 000
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	1 805 660	2 083 153
	<u>250 757 120</u>	<u>245 902 653</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
	\$	\$
<b>2. Fonds d'immobilisations</b>		
<b>(a) Équipement et rénovations</b>		
Université du Manitoba	3 020 000	2 820 000
Université de Winnipeg	550 000	550 000
Université de Brandon	330 000	330 000
Collège de Saint-Boniface	100 000	100 000
	<u>4 000 000</u>	<u>3 800 000</u>
<b>(b) Projets d'immobilisations importantes</b>		
Université du Manitoba	6 860 870	8 145 863
Université de Winnipeg	491 400	1 145 337
Université de Brandon	452 730	333 800
Collège de Saint-Boniface	1 170 000	-
	<u>8 975 000</u>	<u>9 625 000</u>
<b>Projets d'immobilisations (total)</b>		
Université du Manitoba	9 880 870	10 965 863
Université de Winnipeg	1 041 400	1 695 337
Université de Brandon	782 730	663 800
Collège de Saint-Boniface	1 270 000	100 000
	<u>12 975 000</u>	<u>13 425 000</u>
<b>3. Initiatives stratégiques – universités</b>		
Université du Manitoba	844 800	680 100
Université de Winnipeg	721 000	320 000
Université de Brandon	116 000	170 000
Collège de Saint-Boniface	183 500	116 500
	<u>1 865 300</u>	<u>1 286 600</u>
<b>4. Subventions – programme Accès</b>		
Université du Manitoba	2 125 300	2 045 500
Université de Winnipeg	579 800	558 000
Université de Brandon	1 406 600	1 353 800
Collège de Saint-Boniface	-	-
	<u>4 111 700</u>	<u>3 957 300</u>
<b>5. Subventions – remise sur les frais de scolarité</b>		
Université du Manitoba	7 220 616	7 075 146
Université de Winnipeg	1 901 653	1 574 836
Université de Brandon	900 258	822 223
Collège de Saint-Boniface	193 054	174 924
	<u>10 215 581</u>	<u>9 647 129</u>
<b>Total des subventions aux universités</b>	<u>279 924 701</u>	<u>274 218 682</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Dépenses en subventions (non vérifiées)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
<b>Subventions aux collèges communautaires</b>		
<b>1. Fonctionnement</b>		
Assiniboine Community College	12 804 300	12 613 200
Keewatin Community College	11 090 000	10 863 100
Red River College	42 411 600	40 885 300
École technique et professionnelle	1 560 000	1 533 000
Winnipeg Technical College	500 000	500 000
Inter-Universités Nord	<u>857 000</u>	<u>842 700</u>
	69 222 900	67 237 300
<b>2. Fonds d'immobilisations</b>		
<b>(a) Matériel et rénovations</b>		
Assiniboine Community College	598 200	598 200
Keewatin Community College	428 800	428 800
Red River College	<u>1 218 600</u>	<u>1 218 600</u>
	2 245 600	2 245 600
<b>3. Initiative d'expansion des collèges</b>		
Assiniboine Community College	3 117 100	2 378 300
Keewatin Community College	1 743 200	1 031 300
Red River College	9 675 100	6 843 200
École technique et professionnelle	<u>440 000</u>	<u>95 200</u>
	14 975 400	10 348 000
<b>4. Initiatives stratégiques – collèges</b>		
Assiniboine Community College	52 100	85 000
Keewatin Community College	30 000	100 000
Red River College	118 064	135 000
Autre – Évaluation et reconnaissance des acquis	<u>15 000</u>	<u>-</u>
	215 164	320 000

## CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Dépenses en subventions (non vérifiées)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
<b>5. Subventions – programme Accès</b>		
Assiniboine Community College	-	-
Keewatin Community College	706 700	680 200
Red River College	678 500	653 000
École technique et professionnelle	-	-
	<u>1 385 200</u>	<u>1 333 200</u>
<b>6. Subventions – remise sur les frais de scolarité</b>		
Assiniboine Community College	242 782	220 220
Keewatin Community College	123 251	113 442
Red River College	909 066	1 011 266
École technique et professionnelle	39 103	36 257
	<u>1 314 202</u>	<u>1 381 185</u>
<b>Total des subventions aux collèges</b>	<u>89 358 466</u>	<u>82 865 285</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
<b>Subventions du programme Accès</b>		
<b>Université du Manitoba</b>		
Programme Accès à l'éducation de l'Un. du Man.		
– Nord et Sud	223 500	215 100
Programme spécial d'études pré médicales	351 100	337 900
Programme d'accès à la formation en soins de santé	93 100	89 600
Baccalauréat en travail social pour le Nord	673 300	648 000
Winnipeg Education Centre –		
Programme de travail social	464 200	446 800
Programme d'accès aux études de génie	<u>320 100</u>	<u>308 100</u>
	2 125 300	2 045 500
<b>Université de Winnipeg</b>		
Services intégrés d'aide aux étudiants	140 000	134 700
Winnipeg Education Centre	<u>439 800</u>	<u>423 300</u>
	579 800	558 000
<b>Université de Brandon</b>		
Programme de formation pédagogique – enseignants du Nord	<u>1 406 600</u>	<u>1 353 800</u>
<b>Total des subventions aux universités – programme Accès</b>	4 111 700	3 957 300
<b>Red River College</b>		
Programme d'accès au collège communautaire – Nord et Sud	303 800	292 400
Programme de sciences infirmières pour le Sud	<u>374 700</u>	<u>360 600</u>
	678 500	653 000
<b>Keewatin Community College</b>		
Programme Accès – Le Pas	262 300	252 500
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	<u>444 400</u>	<u>427 700</u>
	<u>706 700</u>	<u>680 200</u>
<b>Total des subventions aux collèges – programme Accès</b>	<u>1 385 200</u>	<u>1 333 200</u>
<b>Total des subventions du programme Accès</b>	<u><u>5 496 900</u></u>	<u><u>5 290 500</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

---

Accords de formation interprovinciaux en 2001-2002 (non vérifiées)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
<b>Université de Saskatchewan</b>		
Médecine vétérinaire	2 682 192	1 156 170
<b>Université de Waterloo</b>		
Optométrie	65 979	72 795
<b>Université du Manitoba</b>		
Ergothérapie	66 195	84 993
Financement de la Province de la Saskatchewan	<u>(66 195)</u>	<u>(84 993)</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Total des accords de formation interprovinciaux</b>	<u><u>2 748 171</u></u>	<u><u>1 228 965</u></u>

## Chapitre V

### Vue d'ensemble des inscriptions et des diplômés dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba

#### I. Inscriptions aux universités en 2002-2003

Étudiants à temps plein	26 235
Étudiants à temps partiel	21 877
<b>Total</b>	<b>48 112</b>

#### II. Inscriptions aux collèges communautaires en 2002-2003

Étudiants à temps plein	12 556
Étudiants à temps partiel	1 306
<b>Total</b>	<b>13 862</b>

#### III. Diplômés des universités en 2002-2003

Baccalauréat	4 656
Maîtrise	523
Doctorat	87
Médecine et dentisterie	131
Certificat / Diplôme	255
<b>Total</b>	<b>5 652</b>

#### IV. Diplômés des collèges communautaires 2002-2003

Diplôme	1 812
Certificat	2 485
<b>Total</b>	<b>4 297</b>

**NOTA :** Ces données tracent un portrait de toutes les composantes, tant universitaires que collégiales, de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Les données qui correspondent aux universités comprennent les programmes de premier, deuxième et de troisième cycles. Les données qui correspondent aux collèges comprennent les programmes ordinaires et d'apprentissage. Les programmes d'éducation permanente, d'enseignement à distance et de contrats de formation ne sont pas compris dans les données des collèges.

## Chapitre VI

### Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2002 à mars 2003 :

Donald Robertson, LL.D. (président)	Winnipeg
Muriel Smith, M.Éd. (vice-présidente)	Winnipeg
Lucille Bruce, B.Éd., cert. postbacc. en éd.	Winnipeg
William Dumas, B.Éd.	Thompson
Linda Jolson, B.A.	Winnipeg
Rita Lécuyer, M.Éd.	Winnipeg
Christopher Macdonald, Ph.D.	Brandon
Kenneth McKay, Ph.D.	Birch River
Christine Melnick, MBSI	Winnipeg
Dolores Samatte, B.Éd.	Cranberry Portage
David Turner, Ph.D.	Winnipeg



## Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Louise Gordon, M.S.W.	directrice administratrice par intérim
Susan Deane, M.S.W.	coordonnatrice des programmes (à partir de janvier 2003)
Margaret McDonald, CGA	agente financière
Daniel Smith, M.A.	analyste des politiques principal
Kim Browning, M.Éd.	analyste des politiques
Carlos James, B.A.	analyste des politiques (jusqu'en décembre 2002)
Leanne Matthes, M.A.	analyste des politiques (détachée auprès du Conseil depuis juin 2002)
Tammy Harper, B.A.	statisticienne
Dee Conway	adjointe administrative
Sandra Brabant	commis-comptable
Dorothy Schlamp	adjointe administrative (jusqu'à la mi-septembre 2002)
Tammera Edie	secrétaire (à partir de la mi-septembre 2002)